

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

12 JUILLET 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

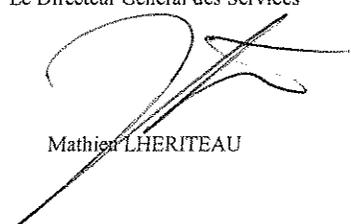
**Direction des Ressources
Humaines –
Mise à disposition de
personnel – Convention
avec le Centre de
Gestion**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 13 juillet 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 20 juillet 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 juillet 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 12 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 5 juillet deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIoux, Monsieur GARNIER, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Monsieur CHARREAU, Madame ISAAC-de LEMOS, Monsieur BINET*, Madame GOMMIER*

*Monsieur BINET (sauf pour le dossier 07 E 00, le procès-verbal de la séance du 7 juin 2007, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 07 E 01-02)

*Madame GOMMIER (sauf pour le dossier 07 E 00, le procès-verbal de la séance du 7 juin 2007)

Avait donné procuration :

Madame CROS à Madame BOISSERIE
Madame CADOREL à Monsieur MOREL
Madame ALLARD à Madame RICHARD
Madame ROCCHETTI à Monsieur TASSEL
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Madame SALHI à Monsieur GARNIER
Monsieur LAURENT à Madame ISAAC-de LEMOS

Etaient absents et excusés :

Madame FRYDMAN
Monsieur LEBRAY

Etait absente :

Madame USQUIN

Secrétaire de Séance :

Monsieur SCHAEFFER

N° DE DOSSIER : 07 E 13

OBJET : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - MISE A DISPOSITION DE
PERSONNEL - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

RAPPORTEUR : Madame FUCHS

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Direction des Ressources Humaines connaît actuellement certaines difficultés pour recruter du personnel qualifié, en particulier pour la gestion de la paie et la gestion des carrières.

La solution de l'externalisation a été étudiée, mais elle n'est pas adaptée aujourd'hui à l'environnement des collectivités locales, du fait de la spécificité du statut et de l'insuffisance des connaissances des prestataires extérieurs dans ces domaines.

Afin d'assurer la meilleure continuité du service, il est souhaitable de faire appel aux services du Centre de Gestion qui propose la mise à disposition de personnel qualifié pour une période donnée aux collectivités.

Ces prestations sont fournies en fonction des besoins de la collectivité et des disponibilités des intervenants, pour une durée de 2 à 3 jours par semaine à raison de 8 heures par jour. Le coût horaire de la prestation est (à ce jour) pour les collectivités non affiliées, de 60 € net de l'heure.

Le 5 juillet 2007, le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable, à l'unanimité, sur ce projet.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

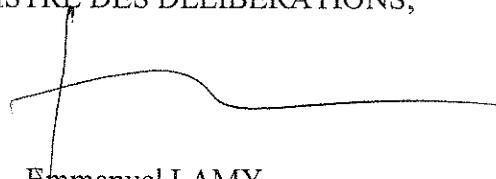
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOPTE, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye